



CERTIFICAT MEDICAL DE SURCLASSEMENT

De Catégorie d'âge

JUDO-JUJITSU

Saison sportive : 20..... /20.....

RAPPEL :

Tout surclassement d'âge est subordonné à l'établissement préalable d'un certificat médical de non contre-indication à ce surclassement, datant de moins de 120 jours.

Je soussigné, Docteur

Exerçant à

Certifie avoir examiné ce jour M

Né le : / /

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo et/ou du jujitsu en compétition dans la catégorie d'âge : JUNIORS

N° de Licence FFJDA :

Fait à

Le

Signature et cachet du Médecin